Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

ECLANS-NENON

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général - Bourg

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Modification de droit commun n°1 : arrêté du Président le :

Plan au 1:2 500

Zonage

(libellés des zones des 47 communes)

Zones Urbaines - coeur d'agglomération

- **UAa** Quartiers urbains à forte densité
- **UAb** Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
- **UAc** Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
- **UAd** Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - bourgs et villages

- **UBa** Centres urbains et villageois à forte densité
- **UBd** Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - commun aux 47 communes

- **UCa** Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
- **UCb** Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
- **UCd** Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
- **UD** Cités ouvrières et de carriers
- **UE** Equipements d'intérêt collectif et services publics
- **UJ** Espaces d'agrément des constructions existantes
- **UP** Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
- **UV** Zones urbanisées de moyenne à faible densité
- **UW** Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
- **UYa** Zones commerciales et de proximité
- **UYb** Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines
- **UYc** Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
- **UZa** Sites d'intérêt majeur d'Innovia et des Toppes
- **UZc** Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
- **UZf** Emprises ferrées
- **UZi** Activités industrielles lourdes
- **UZx** Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
- **UZy** Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
- **UZz** Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

Zones à Urbaniser

- **1AUA,B** Zones d'urbanisation à vocation mixte
- **1AUY** Zones d'urbanisation à vocation commerciale
- **1AUZa** Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innovia et des Toppes
- **1AUZz** Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)
- **2AUB** Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUi
- **2AUZ** Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUi

Zones Agricoles

- **A** Zones agricoles
- **AM** Zones agricoles en milieu urbain
- **AP** Zones agricoles protégées

Zones Naturelles et Forestières

- **N** Zones naturelles et forestières
- **NB** Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
- **NC** Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
- **NER** Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
- **NL** Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
- **NZ** Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

Légende

(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)

- Zonage
- Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

Eléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Bâtiments agricoles
- Périmètres de protection agricole
- Haies, alignements d'arbres, ripisylves
- Boisements, bosquets
- Parcs, jardins, vergers
- Zones humides

Eléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Linéaire bâti (murets...) à préserver
- Edifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)

Risques et nuisances

- Secteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres

Risque inondation

- Zone inconstructible
- Zone constructible sous conditions

Autres informations

- Bâtiments
- Parcelles
- Axes routiers principaux
- Hydrographie

0 50 100 150 200 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 07-2019 / DREAL Bourgogne-Franche-Comté / ©IGN BD Topo / URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT

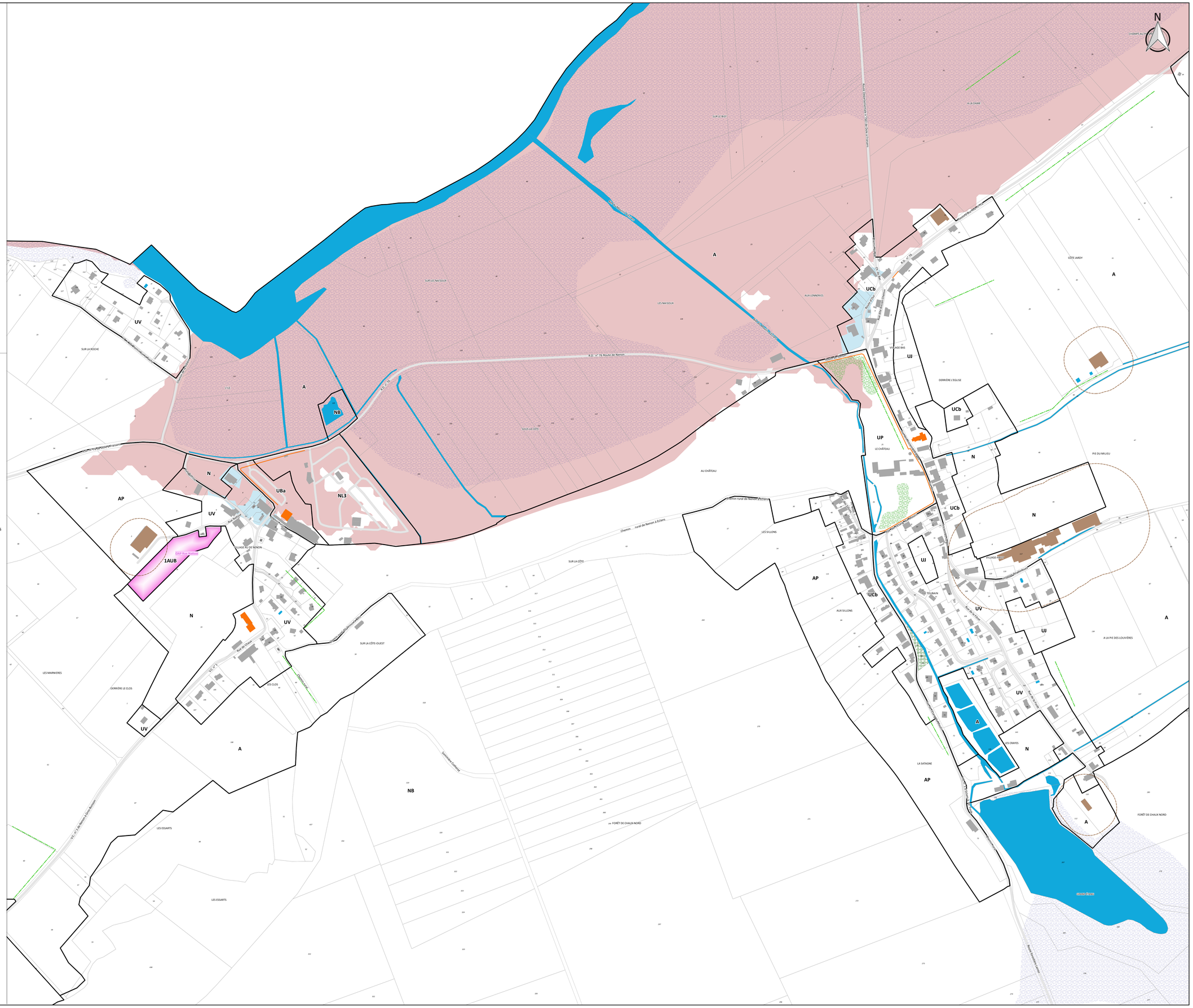
N
A
UV
NB
UBa
NL3
AP
1AUB
UCb
UJ
UP
LE CHÂTEAU
VILLAGE BAS
DERRIÈRE L'ÉGLISE
AU CHÂTEAU
SUR LE BIEF
SUR LES NAISOUX
LES NAISOUX
AUX LENNERIES
SUR LA ROCHE
LILE
SOUS LA CÔTE
SUR LA CÔTE
SUR LA CÔTE-OUEST
LES SILLONS
AUX SILLONS
LES MARNIERES
DERRIÈRE LE CLOS
LES CLOS
LES ESSARTS
FORÊT DE CHAUX-NORD
CÔTE JARDY
PIE DU MILIEU
A LA PIE DES LOUVIÈRES
LES CRAYES
LA SATAGNE
GRAND BLANC
R.D. n°76 Route de Nenon
Chemin rural de Nenon à Eclans
Route Départementale n°151 de Dole à Eurre
Route Départementale n°673
Route Départementale n°673 Dole-Auxonne
Voie Ferrée Paris-Lyon-Marseille
Voie Ferrée Dole-Mouchard
Voie Ferrée Dole-Auxonne
Rue du Bief
Rue du Château
Rue du Lavoir
Rue de la Côte
Rue de la Forêt
Rue du Bief d'Eclans
Rue du Moulin
Rue du Tilleul
Rue du Tourbain
Rue de la Fontaine
Rue de la Gare